

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **09 JUILLET 2026**, à 20 heures 00 minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de Proveysieux, se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie, en application des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas JALLOT, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents : Paul BON, Valérie DREVET, Arno HIESS, Nicolas JALLOT, Martina KIELY LEMELE, Bernard MICHALLET, Christophe MILLET, Thomas RITTER, Pascale ROCHE, Hervé TAMBINI, Sonia VERNET, Elodie VILAIN, Anne Laure VINCENDON-DUC

Excusé(s) : Martina KIELY LEMELE

Absent(s) : Christlène FAUVEL, Nicolas BERGER

Procuration : de Martina KIELY LEMELE à Thomas RITTER

Secrétaire de séance : Paul BON

N° 38 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Délibération n° 2026-07-38

Rapporteur : Monsieur Nicolas JALLOT, Maire

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29

VU la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal correspondant pour les questions de défense,

VU l'instruction du 8 janvier 2009 du Ministère de la Défense et du Secrétaire d'État chargé de la défense et des anciens combattants, invitant les communes à désigner un correspondant défense, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de défenses ;

Considérant la nécessité de constituer un relai entre le Ministère de la Défense et les communes et de sensibiliser les administrés aux questions de défense,

Considérant les missions du Correspondant défense consistant à :

- ❖ Informer le Conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- ❖ Contribuer à la sensibilisation des Citoyens au parcours de citoyenneté et à la journée « défense et citoyenneté » ;
- ❖ Participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- ❖ Assurer l'interface avec le Délégué Militaire Départemental (DMD), et, le cas échéant, avec d'autres interlocuteurs officiels ;
- ❖ Relayer les informations et documents transmis par le Ministère des Armées et la Préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un correspondant, les fonctions sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours,

Il est proposé la candidature de M Jallot comme titulaire et Pascale Roche comme suppléante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ou à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **DÉCIDE D'ÉLIRE** au vote à main levée le Correspondant défense de la commune ;
- **DÉSIGNE** M Nicolas Jallot comme Correspondant défense pour la commune et Mme Pascale Roche comme suppléante.

